

Programme de la Formation

LA REFORME DU PLU : clés de lecture du nouveau règlement et outils d'urbanisme de projet

1,50 jours soit 10 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les outils de planification urbaine, jusqu'ici centrés sur des règles de police de l'utilisation des sols, ont dû s'adapter à deux tendances convergentes. La première vise à leur permettre d'être aussi pertinents pour une petite commune que pour une métropole, dans un environnement rural comme dans un territoire urbain ou périurbain. La seconde évolution majeure consiste, pour les décideurs locaux, à s'inscrire dans une démarche d'urbanisme de projet afin de faire de la règle un vecteur pour l'aménagement et le développement des territoires.

Au 1er Janvier 2016 l'architecture du règlement des PLU a été totalement restructurée. Plus moderne, le contenu du règlement PLU devrait offrir plus de souplesse aux acteurs des territoires afin de permettre le développement d'un véritable urbanisme de projet. Les élus disposent de nouveaux outils de planification et d'urbanisme leur permettant une meilleure traduction de leur vision politique d'organisation du territoire.

La réforme crée ainsi de nouvelles entrées réglementaires, devant notamment répondre aux enjeux de mixité sociale et de lutte contre l'étalement urbain.

Il convient, pour les acteurs des territoires dont les concepteurs, de retrouver de la lisibilité pour permettre une bonne utilisation du règlement, dans une vision transversale. La pédagogie est nécessaire pour accompagner les élus dans cette phase de transition.

Dans ce contexte, les Orientations d'Aménagement et de Programmation représentent un des outils essentiels à la mise en œuvre d'une démarche d'urbanisme de projet. Elles permettent à la fois de flécher vers les secteurs clé du développement des territoires, tout en donnant les grands principes qui structureront leur ouverture à l'urbanisation. Elles sont d'ailleurs obligatoires pour les zones AU des PLU.

L'écriture de ces orientations, puis leur retranscription dans le cadre d'un projet opérationnel sont donc essentielles.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Vous serez en capacité d'identifier les enjeux de la réforme, de connaître la nouvelle architecture du règlement du PLU, et les outils de l'urbanisme de projet pour consolider votre pratique opérationnelle. Les incidences concernent autant la mise en œuvre de projets de construction que d'aménagement.

PUBLIC CIBLE

Architectes, responsables d'opérations, responsables de programmes, promoteurs, aménageurs, élus et services, CAUE...

PRÉREQUIS

Connaissance du processus de production du projet.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module Réforme du PLU

1,50 jours soit 10 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant est en capacité de :

- Appréhender la planification urbaine aux différentes échelles de territoires
- Repérer les évolutions du PLU et les mettre en perspective avec vos pratiques professionnelles
- Identifier le contexte règlementaire et les enjeux du PLU
- Cerner la nouvelle architecture du règlement du PLU
- Analyser les dispositions figurant dans une OAP et les retranscrire dans le cadre d'un projet urbain
- Conseiller et guider les élus dans leur intention de projet et l'écriture d'une OAP

En application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance, la formation blended learning « Réforme du PLU » :

- à distance, sur notre plateforme : module de prérequis obligatoire de 30' – « Les principes fondamentaux d'un projet urbain »
- en classe virtuelle, de chez vous : 2h30 « Contexte règlementaire et enjeux du PLU »
- en présentiel, en centre de formation : 1 jour, soit 7h « Approche pratique du PLU »

FORMATEUR(S)

DEKEYSER - DROUART Audrey - Juriste – Spécialisée sur les problématiques d'urbanisme et d'aménagement

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation en blended learning

- à distance : module de prérequis – « Les principes fondamentaux d'un projet urbain »
- en classe virtuelle, de chez vous : 2h « Contexte règlementaire et enjeux du PLU »
- en présentiel, en centre de formation : 1 jour, soit 7h « Approche pratique du PLU »

La journée en présentiel sera centrée sur une approche pédagogique étayée d'exemples.

A l'issue de la formation, un suivi pourra être effectué dans le cadre de déjeuners juridiques, organisés sur une fréquence de deux fois par mois.

PROGRAMME

A DISTANCE « LES PRINCIPES FONDAMENTAUX D'UN PROJET URBAIN »

- Qu'est-ce que l'aménagement ?

A DISTANCE CLASSE VIRTUELLE « CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ENJEUX DU PLU » 2H

- Réforme du PLU et nouveau règlement
- Vision transversale et enjeux pour les professionnels

EN CENTRE DE FORMATION « APPROCHE PRATIQUE DU PLU » 7H

- POS et PLU, Grenelle, ALUR, réforme intercommunale : qui décide, sur quel document, sur quel territoire ?
- Elaborer et adapter le PLU
- Faire de l'urbanisme de projet : Quels outils utiliser ?
- Contenu d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation)
- Lire et analyser une OAP
- Insérer un projet urbain dans le cadre d'une OAP
- Accompagner des élus dans l'écriture d'une OAP